



Public visé :

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour assurer l'évacuation du personnel et du public.



Prérequis :

Savoir parler, lire et écrire le français



Durée :

- 3.5 heures (0,5 jour)



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum



Périodicité :

- Périodicité à définir par l'employeur allant de 6 mois à 3 ans.
- Exercices d'évacuation imposés par le code du travail tous les 6 mois minimum



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Incendie : articles R4227-28, R4227-38 et 39, R4141- 17 du code du travail.
- Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141- 3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : règle APSAD R6.

Objectif général de la formation :

A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable de diriger l'évacuation des occupants, de prendre en charges les personnes en situation de handicap et d'alerter les secours, en respectant la consigne spécifique mise en place dans son établissement

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques :
 - Identifier les motifs et les stratégies d'évacuation.
 - Reconnaître le signal d'alarme et son fonctionnement.
 - Connaître les modalités de cheminements et dégagements, le point de rassemblement, espaces d'attente sécurisés pour les personnes en situation de handicap.
 - Connaître les modalités de réintégration des locaux.
 - Alerter les secours extérieurs.
 - Communiquer les éléments impératifs du message d'alerte, compte-rendu à la direction et au commandement des opérations de secours.
- Enseignements pratiques :
 - Explication du rôle de chacun (consignes de sécurité incendie de l'établissement)
 - Visite guidée et explicative (problématiques éventuelles de flux, dispositifs d'alarme et d'alerte, ensemble des matériels de sécurité incendie).

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Codes de la formation

Formacode 42872 – Sécurité incendie
NSF 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par questionnaire oral et pratique au moyen de mises en situation.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : Consigne de sécurité incendie de l'établissement (description de l'organisation interne et du rôle de chacun).

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.
Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Intra : à partir de 640.00€HT